



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 avril 2022

Date de convocation : 30/03/2022

Etaients présents : Cyril POINTUD, Christelle CUNIS, Clément VAROQUIER, Olivier MONTAGNAC, Jérôme ROUYER, Delphine HOYET, Jérémy BONNET, Houssni JANAHA, Flavie BASTOS-HANCZYK, Jean-Luc HANCZYK

Excusés : Yann DUVERDIER donne pouvoir à Cyril POINTUD, Audrey SIMONET donne pouvoir à Christelle CUNIS

Absents : Emeline APPERT, Fanny BERTHELLEMY, Guy MERAT

Approbation du compte rendu du 7 mars 2022

Le compte rendu est approuvé.

Vote des taux des taxes locales – Etat 1259

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Membres présents de la réception de l'état n° 1259 de notification des taxes directes locales pour l'année 2022 et propose à l'Assemblée de maintenir les taux d'imposition de référence de 2021, pour mémoire :

- Taxe Foncière « Bâtie » (TFB) 35.29 %
- Taxe Foncière « Non Bâtie » (TFNB) 28.56 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le taux des taxes locales à l'identique de ceux votés en 2021, soit pour l'année 2022 :
 - Taxe Foncière « Bâtie » (TFB) 35.29 %
 - Taxe Foncière « Non Bâtie » (TFNB) 28.56 %

Délibération approuvant le plan de financement concernant l'aménagement du terrain rue de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du terrain rue de la Mairie peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès des services de la FEADER, tout en sachant que celui-ci pourrait être subventionné à hauteur de 70 %.

Pour profiter de cette aide financière, Monsieur le Maire informe qu'un premier dossier pour consultation et analyse a été transmis aux services concernés et a reçu un avis plutôt favorable.

En ce qui concerne la subvention allouée par la FEADER, celle-ci pourrait s'élever à la somme de 68 108.25 € HT avec un autofinancement par fonds propres de la Commune pour un montant de 29 189.25 HT, ce qui ramènerait le projet d'aménagement de ce terrain à la somme globale de 97 297.50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- Approuvent le projet
- Approuvent le plan de financement
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER pour l'appel à projet d'aménagement du terrain rue de la Mairie
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention

Réflexion-débat quant à l'aménagement du terrain rue de la mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Houssni JANAHA chargé de ce dossier. Celui-ci informe l'ensemble des Membres présents que la demande de subvention déposée auprès de la FEADER (Fonds Européen pour le Développement Rural) a reçu un avis plutôt favorable.

Monsieur Houssni JANAHA, épaulé par Madame Delphine HOYET, procède de nouveau à la projection d'exemples d'aménagement et rappelle que ce projet global peut être subventionné à hauteur de 70 %.

Ces nouvelles présentations tiennent compte des avis et remarques formulés par l'ensemble du conseil, lors de la précédente analyse et étude de ce dossier.

Il précise également avoir renégocié certains devis.

A l'unanimité des Membres présents, sont retenues :

- ✚ La réalisation d'un Pump Track (parcours en boucle fermée, constituée de plusieurs bosses consécutives et virages, pouvant être utilisé avec différents équipements sportifs tels que : VTT, trottinette, BMX, Roller etc ...)
- ✚ L'installation d'une aire de jeux pour jeunes enfants
- ✚ La mise en place de bancs, poubelles

A noter : l'espace « Fitness » qui était prévu initialement dans l'aménagement global du terrain, a été ajourné, une réflexion supplémentaire étant nécessaire.

Est également décidé, l'implantation d'une machine à pain et d'un distributeur à pizzas. Pour ce faire, la construction d'une dalle en béton est nécessaire pour la réalisation de ces deux services.

Monsieur le Maire présente donc à l'ensemble des Membres présents, un devis émanant des « Artisans de la Vesle » pour un montant TTC de 3 157.20 €.

Les Membres présents autorisent Monsieur le Maire à accepter ce devis, correspondant au dallage extérieur afin de recevoir la machine à pain et le distributeur à pizzas

Démission de Monsieur Emeric AMBELLOUIS (Adjoint Technique Territorial)

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Membres présents de la démission, à compter du 1^{er} avril 2022, de Monsieur Emeric AMBELLOUIS au poste d'Adjoint technique territorial qu'il occupait au sein de notre Collectivité depuis le 1^{er} août 2010.

Un arrêté de démission et de radiation des cadres, en sa qualité de fonctionnaire, a donc été rédigé et transmis aux organismes concernés.

Recours au groupement de commande : entretien espaces verts

Afin que l'entretien des espaces verts sur notre Commune soit géré dans les meilleures conditions et afin de pallier au départ de Monsieur Emeric AMBELLOUIS, Monsieur le Maire a sollicité les services de la commande publique de Châlons AGGLO relative au marché « travaux d'entretien des espaces verts » auquel la Commune de Saint Etienne Au Temple adhère.

Cette alternative est une solution provisoire et intermédiaire avant le recrutement éventuel d'un nouvel agent.

L'entreprise EDIVERT, titulaire du contrat de gestion communautaire des travaux d'entretien des espaces verts, a donc transmis un devis pour l'entretien annuel de nos gazons s'élevant à 16 751.09 € TTC.

Après présentation et étude de celui-ci, les Membres présents décident de supprimer 2 postes, à savoir :

- La tonte du terrain de football
- Le fauchage avec broyage en place

ce qui ramène le montant de ce devis à 7 348 € TTC.

Les Membres présents chargent donc Monsieur le Maire d'en informer l'entreprise EDIVERT dans ce sens et de planifier les diverses interventions.

Recrutement de Mme Laetitia JAUMAIN en remplacement de Mme Catherine MARCUSSE

Afin de pallier au remplacement de Madame Catherine Marcusse qui fait valoir ses droits à la retraite, Monsieur le Maire informe du recrutement par voie de mutation, à compter du 1^{er} juin 2022, de Madame Laetitia JAUMAIN, en tant que Secrétaire de Mairie.

Entretien de voirie Châlons AGGLO et arasement des accotements

Afin d'effectuer l'opération de dérasement des accotements, Monsieur le Maire présente à l'ensemble des Membres présents un devis, reçu de l'entreprise EVEA, pour un montant TTC de 655.20 €.

Les Membres présents acceptent ce devis et chargent Monsieur le Maire d'en informer l'entreprise concernée.

Dispositif de collecte des déchets : réunion Châlons AGGLO du 24 mars 2022

Lors de la conférence des Maires de Châlons AGGLO qui s'est déroulée le 24 mars 2022, à laquelle ont participé Monsieur le Maire et Mme Christelle CUNIS 1^{ère} Adjointe, un nouveau dispositif de collecte des déchets ménagers et assimilés a été présenté par la Commission Environnement.

Les enjeux de ce dispositif est de maintenir le niveau de la facture « déchets » et si possible ne pas augmenter le taux de TEOM. (Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères) et surtout d'inciter la population à moins produire et trier mieux.

En favorisant :

-  La réduction des déchets
-  L'amélioration du taux de recyclage des emballages
-  La simplification et harmonisation des consignes de tri

Exemple : Les déchets alimentaires devront désormais être inclus dans le bac vert avec les déchets de jardin et non insérés dans le bac gris comme actuellement.

Les cadences de collecte seront donc modifiées pour une mise en place des nouvelles modalités courant avril/juin 2023. Le démarrage de ce nouveau dispositif devrait intervenir à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les services de la Commission Environnement communiqueront ultérieurement à ce sujet.

Projet Charte PLUI : Désignation référent commune

Monsieur le Maire informe avoir participé à une réunion, animée par Châlons AGGLO, en date du 17 mars 2022, relative au projet de charte de gouvernance dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Afin de participer aux différentes réunions de travail liées à cette Charte PLUI, un référent de notre Commune doit être désigné.

Monsieur Cyril POINTUD, se désigne comme référent pour la Commune de Saint Etienne Au Temple et nomme ses deux Adjoints : Madame Christelle CUNIS et Monsieur Clément VAROQUIER comme suppléants.

Réunion PLH de Châlons AGGLO du 23 mars 2022

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Châlons AGGLO s'est réuni à la Mairie de Saint Etienne Au Temple le 23 mars 2022.

Cette rencontre a permis d'effectuer un diagnostic foncier de notre Commune, qui sera mis à jour annuellement pendant toute la durée du PLH.

Ce programme a pour but de repérer et d'identifier les projets à venir sur notre territoire :

- Construction neuve ou réhabilitation
- Logements vacants
- Logements locatifs

Il permet également de localiser les friches bâties ou non ainsi que la localisation des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Commission des Impôts Fonciers

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion de la Commission Communale des Impôts Directs se déroulera, lundi 25 avril 2022 à 18 h en salle Mairie.

Cette réunion consiste à effectuer la mise à jour de l'assiette de la fiscalité directe locale dans notre Commune au titre de l'année 2022, d'approuver les changements proposés par l'administration et de récapituler d'éventuelles observations.

Repas des Aînés

Cette année, le repas des Aînés se déroulera dimanche 22 mai 2022 au sein de la salle des fêtes de Saint Hilaire au Temple.

Une réunion d'organisation, rassemblant les trois communes participantes, doit avoir lieu très prochainement dans la Commune de Saint Hilaire Au Temple.

Monsieur Olivier MONTAGNAC, organisateur pour notre Commune, est chargé de convier les personnes ayant l'âge requis pour participer à cette journée festive et conviviale.

Défiibrillateur reçu et mis en place

Monsieur le Maire informe les Membres présents de l'installation du défiibrillateur sur le mur de l'ancien atelier municipal, à proximité du tableau d'affichage de la Mairie.

Dès à présent, ce défiibrillateur est opérationnel.

Travaux serrurerie école, intervention de l'entreprise ROUX

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des Membres présents, de l'intervention de l'entreprise ROUX pour la pose des derniers grooms sur la porte de la salle de motricité côté rue et la porte devant la classe de Mme Do Nascimento ainsi que la mise en place de pince doigt dans la salle des maternelles.

Permanences des bureaux de votes - Elections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Monsieur le Maire rappelle que le scrutin des Elections Présidentielles sera ouvert de 8 h à 19 h.

Il précise également que les plages horaires de tenue du bureau de vote sont toutes affectées au nombre d'assesseurs réglementaires.

Il récapitule, devant les Membres présents, la présence des personnes identifiées pour ces permanences.

Loi 3DS

La loi 3DS relative à la Différenciation, Décentralisation et Déconcentration a été adopté définitivement. Elle permet aux Elus Locaux plus de souplesse dans le fonctionnement des communes et des intercommunalités.

Les Communes pourront transférer des compétences « à la carte » à leur intercommunalité.

Malgré le vote de cette loi, les Membres présents maintiennent pour le moment le non-transfert de la compétence scolaire à Châlons AGGLO.

Cantine scolaire

Monsieur le Maire tient à signaler que les repas prévus et commandés pour les élèves qui devaient déjeuner lundi 28 mars 2022 au restaurant scolaire, seront pris en charge en totalité par la Municipalité.

Par contre, les repas suivants non décommandés par les parents d'élèves, leur seront facturés.

URBANISME

DP 051 476 22 R0004

Pose de panneaux photovoltaïques

M .René ROUSSEAU

10 Rue des Vignes

DP 051 476 22 R0005

Pose de panneaux photovoltaïques

M. Lionel CHAMPAGNE

16 Rue du Moulin à Vent

FIN DE SEANCE A 00 H 25

CONSEILS MUNICIPAUX 2022

- Lundi 2 mai 2022
- Lundi 13 juin 2022
- Lundi 5 septembre 2022
- Lundi 3 octobre 2022
- Lundi 14 novembre 2022
- Lundi 12 décembre 2022

**Le Maire
Cyril POINTUD**

